



ÉGALITÉ DES SALAIRES : ON NE PEUT PAS ENCORE ATTENDRE 250 ANS

Au rythme actuel, il faudra plus de 250 ans pour que les femmes et les hommes reçoivent un salaire égal. Il y a urgence à s'attaquer à ce problème en cours dans la plupart des pays du monde, aucun n'ayant encore atteint la parité.

En France, l'égalité salariale de rémunération entre les femmes et les hommes a été inscrite dans le code du travail le 22 décembre 1972. **Près de 50 ans après le vote de la loi, les inégalités perdurent.**

Une étude de l'INSEE publiée en 2020, montre que les femmes salariées du secteur privé gagnaient en moyenne 16,8 % de moins que les hommes. Et plus les femmes sont diplômées, plus l'écart se creuse avec les hommes.

Qu'est-ce que l'égalité salariale ? L'égalité des salaires est un principe du droit du travail déterminant qu'aucun salarié, quel que soit son sexe ou sa catégorie sociale, ne peut faire l'objet d'une attitude discriminatoire en matière de rémunération. On évoque alors le principe de 'à travail égal, salaire égal'.

Et chez nous à Pôle emploi ? Établissement avec 75% de femmes !

Le salaire de départ est de 1801 € 82 contre un SMIC à 1747 € 20. Nous n'avons pas eu de véritable augmentation de salaire malgré l'inflation. Des NAO reportées en 2023, avec un taux d'inflation qui a frôlé les 10%.

L'accord Égalité professionnelle, pour compenser les écarts salariaux liés aux genres, puise dans le 0,8 promotion à défaut d'un budget propre que revendique le SNU Pôle emploi FSU !

Les élu-es du SNU sont à vos cotés partout pour vos accompagner dans vos demandes et vos réclamations et recours.



PARCE QUE LES
DROITS DES FEMMES,
C'EST PAS
« DE TEMPS EN TEMPS »,
**SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?**



Le syndicat qui chasse les inégalités.

**POUR UNE ÉGALITÉ RÉELLE
DES SALAIRES ET DU
DÉROULEMENT DE CARRIÈRE,**

**DU 13 AU 23 NOVEMBRE 2023
JE VOTE SNU PÔLE EMPLOI FSU**

Egalité femmes/hommes : en savoir plus sur les actions du SNU